

# SYNTHÈSE



## RÉSEAU NATURA 2000

### ENJEUX ET OBJECTIFS

### *Zone Humide du Métro* *FR 7200725*

### DÉPARTEMENT DES LANDES



Crédit photo : Fallour Rubio Delphine, Granereau Gilles, Chauliac Christophe © ONF  
Valles Silviana © commune de Tarnos

Photo de Fond : Etang de la Piste, zone test d'arrachage de la Jussie

Photo de haut en bas : Faux cresson de Thore (*Caropsis verticillato-inundata*), Opération d'arrachage de la Jussie (Ent. Fougère), Phragmitaie, Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), Gazon Amphibie des Berges sableuses (*Elodo-Sparganion*).

**ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIF  
NATURA 2000**

**ZONE HUMIDE DU METRO  
FR 7200725**

***Enjeux et objectifs***



Bureau d'étude des Pyrénées occidentales  
2 rue Justin Blanc  
64 000 PAU  
Tel : 05 59 27 70 47 – Fax : 05 59 02 29 73

**Document de Synthèse**

-

**Avril 2013**



# SOMMAIRE

- FICHE D’IDENTITE DU SITE ..... 5**
- SYNTHESE DES ENJEUX ..... 6**
  - I. LES ENJEUX ECOLOGIQUES ..... 6
  - II. LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES ..... 9
- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE..... 10**
  - I. STRATEGIES DE GESTION..... 11
  - II. LES OBJECTIFS DE GESTION ..... 11

# INTRODUCTION

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels le plus remarquable de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. Pour cela, il tient compte de l'activité économiques, sociales et culturelles et des particularités régionales propre du territoire. Le but étant de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels.

Le réseau Natura 2000 est constitué de :

- ✓ Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (dite directive habitats faune flore).
- ✓ Et de Zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

En France, les sites Natura 2000 sont accompagnés d'un document d'objectifs (DOCOB) définissant les actions concrètes et leur programmation. Ce document contribue ainsi, à faire reconnaître les territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue un outil politique audacieux d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

L'inventaire des richesses écologiques et des activités sociales, économiques et culturelles, du site Natura 2000 FR 7200725 « Zone humide du Métro », a permis de définir les objectifs de développement durable propre au territoire de la commune de Tarnos.

Le rapport présenté ci-après dresse un bilan synthétique des enjeux et des objectifs de développement durable sur lesquels se basent les actions de gestion à mener dans le cadre du Document d'objectif.



# FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : « [ZONE HUMIDE DU METRO](#) »

Date de transmission du SIC : [31/07/2003](#)

Date de l'arrêté du ZSC : [31/08/2006](#)

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : [OUI](#)

Numéro officiel du site Natura 2000 : [FR 7200725](#)

Localisation du site Natura 2000 : [Aquitaine – Landes \(40\)](#)

Communes concernées par le site Natura 2000 : [TARNOS](#)

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 : [159 ha](#)

Gradient d'altitude : [1 m. à 8 m.](#)

Zonage réglementaire : [Espaces Boisés Classés \(EBC\)](#)

[Espace Naturel Sensible \(ENS\) – Statut non réglementaire](#)

[Zones Natura 2000 – Dunes Modernes du Littoral Landais de Capbreton à Tarnos – FR 7200713](#)

[Zone naturelle concernée par les dispositions réglementaires relatives au littoral – NI \(PLU Commune de Tarnos\)](#)

Préfet coordinateur : [Claude MOREL](#)

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : [Alain PERRET - Maire Adjoint chargé de l'Environnement](#)

Structure porteuse : [Commune de Tarnos](#)

Opérateur : [Office National des Forêts](#)



# SYNTHESE DES ENJEUX

---

Le diagnostic écologique et le diagnostic socio-économique menés sur le site Natura 2000, de la zone humide du Métro durant l'année 2012, ont permis d'identifier les enjeux du site.

Ce chapitre résume sous forme de tableau synthétique les objectifs écologiques et socio-économiques propres au site du Métro. Ces objectifs ont été validés en groupe de travail par les utilisateurs et usagers du site.

## I. LES ENJEUX ECOLOGIQUES

---

L'inventaire des richesses écologiques du site de la zone humide du Métro, a permis de définir les objectifs relatifs à la conservation du patrimoine naturel (cf. diagnostic écologique). Ces derniers sont retranscrits dans le tableau page suivante.

Le diagnostic écologique a révélé la problématique majeure, responsable de l'érosion et de la détérioration des écosystèmes et des espèces présentes sur le site du Métro : l'expansion des espèces invasives. Dans l'état des choses, l'ensemble des habitats naturels et des espèces patrimoniales ciblés par le réseau Natura 2000 est menacé, et plus particulièrement les zones humides arrières dunaires, qui ont justifiées la désignation du site en Zone Spéciale de Conservation (Z.S.C.). **L'objectif écologique « contrôler et limiter les espèces exotiques envahissantes » s'affiche donc comme l'objectif prioritaire. Sa mise en œuvre est un préalable impératif qui conditionne tous les autres objectifs.**





N°	Objectifs écologiques	Actions et mesures de gestion envisagées
1	Contrôler et limiter les espèces exotiques envahissantes	Contrôle de l'expansion des formations invasive mono spécifiques liées aux zones humides Mise en place de technique de restauration des milieux (végétalisation, génie écologique) Opérations d'arrachage et traitements des rémanents Suivi des espèces exotiques présent sur site
2	Lutter contre les phénomènes de fermeture de milieu ou de substitution d'écosystèmes	Mise en place d'opération de réouverture de milieu (opération mécanique) Suivi de la dynamique et de la résilience de la végétation Favoriser une mosaïque d'habitat humide favorable à la biodiversité
3	Maintien des populations de <i>Caropsis verticillato-inundata</i> et <i>Spiranthes aestivalis</i>	Suivi annuel des populations et communication avec les acteurs locaux Favoriser l'habitat optimum de l'espèce avec prise en compte de leurs répartitions et de leurs connectivités.
4	Maintenir et favoriser les conditions d'accueil de la Cistude d'Europe	Restauration de la qualité des eaux de sites d'activités Gestion raisonnée des zones de pontes en faveur de l'espèce Maintien des zones d'hivernation Favoriser le nombre et la qualité des corridors écologiques nécessaires à l'espèce Evaluation de l'impact des espèces exotiques
5	Favoriser et maintenir dans le temps les formations oligotrophes du site	Maintien et contrôle de la qualité des eaux Maintien de pratiques d'ouverture de milieu (fauche notamment) Préservation des continuités hydrologiques nécessaires à ces formations Réhabilitation des zones présentant des formations végétales altérées susceptibles de restauration Maintien d'un noyau d'espèces oligotrophes (réservoir biologique)



N°	Objectifs écologiques	Actions et mesures de gestion envisagées
6	Amélioration de l'état de conservation des forêts de pin à chêne liège	<p>Suivi de la régénération des peuplements            Localisation de secteurs de vieillissements propices aux écosystèmes forestiers            Mise en place d'indicateurs nécessaires à l'évaluation de la fonctionnalité de l'écosystème forestier.            Favoriser la mosaïque des structures et des dynamiques phytocénologiques forestières.            Mener des actions de prévention DFCI</p>
7	Maintien des Populations de <i>Romulea bulbocodium</i>	<p>Suivi des populations            Favoriser le maintien des habitats prioritaire de tonsures annuelles propices à la Romulée            Limiter ou contrôler l'expansion d'exotique nuisible</p>
8	Favoriser les conditions d'accueil du Lézard ocellé sur le site du Métro (zone refuge)	<p>Favoriser la biodiversité des milieux forestiers et des franges forestières.            Maintien et amélioration des protections des sites de présence            Intégrer le Lézard ocellé dans la gestion forestière sur site.</p>
9	Favoriser les populations de chiroptères	<p>Amélioration des biotopes respectif et prise en compte des particularités des espèces forestières            Maintien des mosaïques d'habitat favorables aux différentes populations            Mise en place d'une gestion forestière raisonnée favorisant les chiroptères            Amélioration des corridors écologiques facilitant l'accès aux zones de chasses.</p>



## II. LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES

Au même titre que les objectifs écologiques, le diagnostic social, économique et culturel a permis de définir les objectifs suivants :

N°	Objectifs écologiques	Actions et mesures de gestion envisagées
1	Mise en œuvre d'une gestion de lutte contre les espèces invasives et nuisibles	Mise en œuvre d'une gestion de lutte contre les espèces invasives. Mise en œuvre d'action de régulation des espèces chassables et nuisibles. Développer les actions de communication sur l'action des chasseurs sur le site.
2	Mise en œuvre d'une gestion de régulation du régime hydraulique et de la qualité des eaux de l'Aygas et des eaux de l'étang du Métro	Favoriser le régime hydraulique favorable à la faune piscicole. Maintien du contexte naturel du lit et des berges de l'Aygas favorable à la biodiversité et la qualité des eaux Gestion raisonné et maintien du fonctionnement des zones inondables
3	Gestion raisonnée des flux de fréquentation et d'activité en augmentation sur le site (y compris motorisés et équestres).	Canalisation des flux de fréquentation et d'activité en augmentation sur le site. Gestion raisonnée des parcours et des itinéraires existants ou à développer. Entretien des sous bois et pistes d'accès. Adapter la pratique équestre au travers d'itinéraires de randonnées aménagés limitant les impacts et les gênes réciproques.
4	Diversifier l'offre (en sortant du monopole du tourisme de plage) / Réorienter la fréquentation	Proposer des outils de communication pédagogiques Développer les outils de communication
5	Assurer la pérennisation du massif forestier existant	Maintien et mise en œuvre des équipements et infrastructures DFCI Assurer la régénération des peuplements forestiers
6	Mise en œuvre d'une gestion raisonnée des sous bois, lisières et dessertes.	Améliorer l'entretien des sous bois et bords de chemin, limitant les risques d'incendies et facilitant la circulation pédestre et équestre sur le site.
8	Mise en place des structures et moyens de gestion adaptés (hydraulique, animation, moyens financiers, surveillance ...)	Mise en place des structures et moyens de gestion adaptés



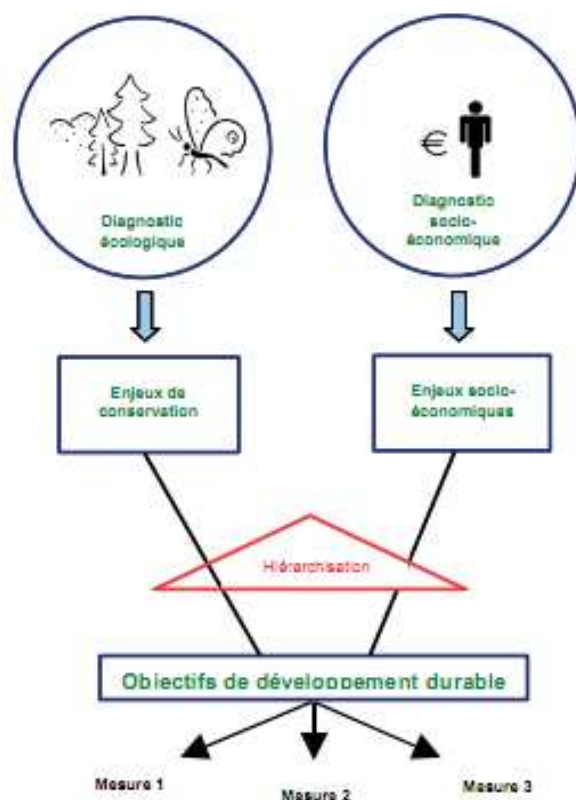
# OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La définition des objectifs de développement durable est une obligation réglementaire et une étape impérative dans l'élaboration d'un document d'objectif. Le Code de l'environnement, dans son article R 414.11, en donne la définition suivante :

« Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ».

Conformément à la politique de mise en œuvre du réseau Natura 2000, retenue par la France, les objectifs de développement durable, doivent prendre en compte deux choses :

- ✓ Le Maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, les habitats et les espèces visés par le réseau Natura 2000.
- ✓ Et prendre en compte, les réalités économiques, sociales et culturelles, caractéristiques d'un territoire géographique.



**La définition des objectifs de développement durable aboutit à l'identification des résultats attendus par la mise en œuvre du DOCOB.**

Les objectifs de développement durable sont définis à partir du croisement des enjeux écologiques et humains hiérarchisés. Le schéma ci-contre, résume le principe (source : Souheil H., Boivin D., Douillet R. et al, 2009. Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000. Atelier Technique des Espaces Naturels. Montpellier. 97 p.).

## I. STRATEGIES DE GESTION

---

Quatre stratégies de gestion ont été retenues pour l'élaboration du DOCOB de la zone humide du Métro :

- 1. Mise en œuvre d'une gestion de lutte contre les espèces invasives et nuisibles**
- 2. Concilier les activités humaines et touristiques aux impératifs d'amélioration de l'état de conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire**
- 3. Favoriser et maintenir dans le temps les habitats et les espèces d'intérêt communautaire**
- 4. Gestion des habitats d'espèces d'intérêt communautaire**

Les stratégies de gestions identifiées ont pour vocation de répondre à l'ensemble des objectifs écologiques et socio-économiques du site. Elles sont déclinées en différents objectifs. On distingue :

- **les objectifs de développement durable**, dont la finalité est celle attendue dans la mise en œuvre du DOCOB.
- **les objectifs opérationnels**, qui précisent les moyens à mettre en œuvre pour obtenir les résultats ciblés par les objectifs de développement durable. Ces objectifs opérationnels seront traduits, par la suite, sous forme de fiche action, répondant aux particularités d'éligibilité propre à Natura 2000.

Ces fiches actions seront élaborées en groupe de travail et seront intégrés au document d'objectif. Ils constitueront la phase opérationnelle du document de gestion.

## II. LES OBJECTIFS DE GESTION

---

Les objectifs de développement durable et les objectifs opérationnels du site sont présentés dans le tableau suivant :



N°Str	Stratégies de gestion	N°Odd	Objectifs de développement durable	N°Oo	Objectifs opérationnels
1	<b>Mise en œuvre d'une gestion de lutte contre les espèces invasives et nuisibles</b>	1.1	Lutte contre la jussie ( <i>Ludwigia grandiflora</i> )	GHE_1.1_A	Amélioration de la qualité des eaux de la zone humide du Métro
				GHE_1.1_B	Mise en œuvre des opérations d'élimination de la jussie
				SUI_1.1_B	Suivi, évaluation et retour d'expérience des opérations d'élimination de la jussie
		1.2	Lutte contre les espèces végétales invasives autres que la jussie	GHE_1.2_A	Mise en œuvre des opérations d'élimination des espèces exogènes (autres que la jussie)
		1.3	Lutte contre les espèces animales exotiques ou nuisibles	GHE_1.3_A	Mise en œuvre d'une gestion de régulation et de contrôle des espèces animales nuisibles
				GHE_1.3_B	Mise en œuvre d'opérations de régulation des espèces animales exotiques
2	<b>Concilier les activités humaines et touristiques aux impératifs d'amélioration de l'état de conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire</b>	2.1	Prise en compte de la fréquentation de loisirs	GHE_2.1_A	Gestion raisonnée des flux de fréquentation et d'activité en augmentation sur le site (y compris motorisés et équestres).
				GHE_2.1_B	Gestion de déchets
				COM_2.1_C	Mise en œuvre d'un processus de communication sur la fragilité des milieux et des espèces de la zone humide du Métro
		2.2	Prise en compte des activités traditionnelles (chasse et pêche)	ANI_2.2_A	Accompagnement des actions et des infrastructures de chasse et de pêche menées sur les sites
		2.3	Prise en compte de l'activité sylvicole	GHE_2.3_A	Mise en œuvre d'une gestion sylvicole adaptée à l'ensemble de la zone humide du Métro
				GHE_2.3_B	Adaptation des impératifs de protection DFCI aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire



N°Str	Stratégies de gestion	N°Odd	Objectifs de développement durable	N°Oo	Objectifs opérationnels
3	<i>Favoriser et maintenir dans le temps les habitats et les espèces d'intérêt communautaire</i>	3.1	Rétablir la fonctionnalité et la dynamique naturelle des milieux aquatiques et des zones humides	GHE_3.1_A	Rétablissement des formations aquatiques oligotrophes
				GHE_3.1_B	Raccourcir les périodes d'exondation de certains plans d'eau
				GHE_3.1_C	Mise en œuvre d'opérations de gestion favorables au maintien de la mosaïque des zones humides
				GHE_3.1_D	Conservation des noyaux de biodiversité oligotrophes
		3.2	Amélioration de l'état de conservation des forêts de pin à chêne liège	GHE_3.2_A	Réalisation d'une étude dendrométrique et physiologique de la pinède à chêne liège
				GHE_3.2_B	Mise en place d'îlots de vieillissement et de sénescence
		3.3	Protection des pelouses annuelles dunaires	GHE_3.3_A	Mise en defens des secteurs à très forte fréquentation ou à forte valeur biologique



N°Str	Stratégies de gestion	N°Odd	Objectifs de développement durable	N°Oo	Objectifs opérationnels
4	<b>Gestion des habitats d'espèces d'intérêt communautaire</b>	4.1	Pérennisation des populations de Thorella ( <i>Caropsis verticillato-inundata</i> )	SUI_4.1_A	Evaluation de l'état de la population du site
				GHE_4.1_B	Favoriser l'habitat optimum de l'espèce avec prise en compte de leur répartition et de leurs connectivités
				GHE_4.1_C	Opérations de dissémination artificielle
		4.2	Pérennisation des populations de Cistude d'europe ( <i>Emys orbicularis</i> )	SUI_4.2_A	Evaluation de l'état de la population du site
				SUI_4.2_B	Suivi télémétrique d'occupation de l'espace
				GHE_4.2_C	Création et rétablissement des milieux nécessaires aux cycles de vie de l'espèce
		4.3	Favoriser des zones refuges et des corridors favorables au lézard ocellé ( <i>Timon lepidus</i> )	GHE_4.3_A	Aménagement de biotopes favorables au lézard ocellé
				COM_4.3_B	Communiquer sur la fragilité du lézard et les dérangements nuisibles à l'espèce





Les objectifs opérationnels ont été organisés selon une nomenclature alphanumérique simple.

Les lettres composant le code décrivent la nature de l'opération de gestion à mettre en œuvre :

- GHE désigne les opérations de Gestion des Habitats naturels et des Espèces
- SUI désigne les opérations de suivis scientifiques
- COM désigne les opérations de communication

Les chiffres font référence au code de stratégie de gestion et de l'objectif de développement durable auxquels ils appartiennent.

Les objectifs retenus pour l'élaboration du DOCOB de la « zone humide du Métro », prennent en compte les outils de gestion et de planification en application sur la zone. Ils intègrent notamment les objectifs et les actions de développement durable du site Natura 2000 voisin (Dunes modernes du littoral) dont les limites avec le site du Métro sont communes. A ce titre certains objectifs (lutte contre les invasives, communication, gestion de la fréquentation) s'avèrent complémentaires aux actions mises en œuvre dans la phase d'animation du Docob des Dunes modernes.

